

Borealis AG, le 9 octobre 2013

BOREALIS DÉTIENDRA 75,05% DES ACTIONS DE ROSIER À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE D'ACCEPTATION INITIALE ET ANNONCE LA RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE D'OFFRE.

Borealis annonce aujourd'hui que 46.368 actions de Rosier ont été apportées dans le cadre de l'offre publique d'acquisition obligatoire lancée par Borealis le 2 septembre 2013 sur l'ensemble des actions de Rosier qui ne sont pas encore en sa possession. Ceci représente 42,15% du nombre total d'actions de Rosier faisant l'objet de l'offre publique d'acquisition. La publication des résultats dans la presse financière, conformément à l'article 32 lu en combinaison avec l'article 57 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition, aura lieu le 9 octobre 2013.

Le paiement des actions qui ont été apportées lors de la période d'acceptation initiale aura lieu le 11 octobre 2013.

Suite à l'acceptation des actions apportées, Borealis détiendra 191.368 actions ou 75,05% des actions émises par Rosier.

Borealis rouvrira volontairement l'offre, et ce du 14 octobre 2013 au 28 octobre 2013. Le paiement des actions qui seront offerts durant la réouverture volontaire est prévu pour le 5 novembre 2013.

Le prospectus (ainsi que le mémoire en réponse y annexé), le formulaire d'acceptation et le supplément, peuvent être obtenus gratuitement aux guichets d'ING Belgique SA, ou par téléphone (+32(0)2 464 60 01 (néerlandais), +32(0)2 464 60 02 (français) et +32(0)2 464 60 04 (anglais)). Une version électronique du prospectus (ainsi que le mémoire en réponse y annexé), du formulaire d'acceptation et du supplément, est également disponible sur internet au www.ing.be, au www.rosier.eu et au www.borealisgroup.com.